



Actualités SST : ce qu'il faut retenir des six derniers mois

08.07.2021

: Oratrice(s)



Clémence ANDRIEU

Chef de rubrique santé et sécurité au travail
Editions Législatives



Mylène LEFEBVRE

Rédactrice en chef santé et sécurité au travail
Editions Législatives



Claire TOUFFAIT

Chef de rubrique santé et sécurité au travail
Editions Législatives



Plan

1. Covid-19 : les mesures SST
2. Actualités réglementaires et jurisprudentielles
3. Les textes à venir



Solution HSE

Pendant 15 jours | Sans engagement | 100% accessible en numérique

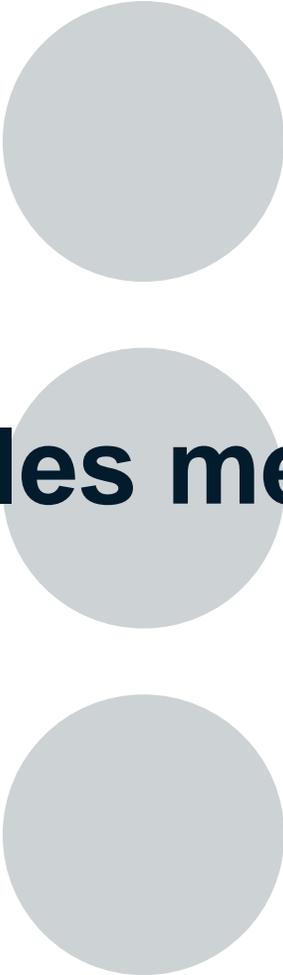
Anticiper, suivre et appliquer la réglementation

- Assurer la veille réglementaire
- Appliquer et mettre en œuvre la réglementation
- Sensibiliser en interne et je gère la démarche HSE

[Cliquez ici](#), pour toute information ou démonstration



Lefebvre Dalloz



Covid-19 : les mesures SST

: Protocole et documents de référence

Le protocole est le document de référence

Même s'il n'est pas contraignant pour les entreprises ([CE, 19 oct, 2020, n° 444809](#))

**PROTOCOLE NATIONAL
POUR ASSURER LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS
EN ENTREPRISE
FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

Version applicable à compter du 30 juin 2021

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée
- Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- Adresser les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures
- Utiliser les outils numériques (TouAin/Covid)

Guides

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
L'Assurance Maladie
UNION FRANÇAISE DES SYNDICATS

COVID-19 : CONSEILS ET BONNES PRATIQUES POUR L'EMPLOYEUR

CORONAVIRUS

Ce que je dois faire
Ce que je peux faire en plus
Ce que je ne peux pas faire

Pour la reprise

OBJECTIF REPRISE
Conseils et ressources
Management

Article - 07/06/2021

Objectif reprise : Conseils et ressources « Management »

OBJECTIF REPRISE
Conseils et ressources
Prévention

Article - 07/06/2021

Objectif reprise : Conseils et ressources « Prévention »

OBJECTIF REPRISE
Conseils et ressources
Dialogue social

Article - 07/06/2021

Objectif reprise : Conseils et ressources « Dialogue social »

**AVEC OBJECTIF REPRISE,
ORGANISEZ UNE REPRISE D'ACTIVITÉ EFFICACE
& DANS DE BONNES CONDITIONS**

Article - 17/05/2021

Covid-19 : organiser une reprise d'activité efficace et dans de bonnes conditions avec Objectif reprise

⋮ Prévention

- Une seule mesure barrière n'est pas suffisante
- Somme de toutes → efficacité

Principes	Mesures
Eviter le risque	<ul style="list-style-type: none">• Télétravail
Mesures collectives	<ul style="list-style-type: none">• Réorganiser le travail
Mesures individuelles	<ul style="list-style-type: none">• Distanciation physique• Port correct du masque• Hygiène des mains• Respect des gestes barrières (ex. : ne pas se serrer les mains)
Lieux de travail	<ul style="list-style-type: none">• Ventilation et aération (au moins 5 min par heure)• Capacité d'accueil du lieu (notion de jauge)• Nettoyage des surfaces et des objets



: Risques psychosociaux

- ✓ Intensification/dégradation du travail
 - intensification du travail (32 %)
 - dégradation nette des conditions de travail (11 %)

(enquête TraCov diligentée par la Dares au 1er trimestre 2021 auprès de 20 000 personnes)
- ✓ Détresse psychologique et dépression
 - 44% des travailleurs seraient en détresse psychologique (la détresse psychologique chevauche à la fois des symptômes de dépression et d'épuisement. Lorsqu'elle n'est pas traitée, elle risque d'entraîner des problèmes de santé plus graves tels que diverses maladies psychosomatiques, l'hypertension artérielle, différents troubles anxieux, la dépression sévère et des troubles addictifs)
 - 1/3 des salariés sont en risque de dépression (plus d'1/2 pour les chômeurs)
 - Le taux de burn out a doublé : 2 000 000 de personnes seraient en burn-out sévère

(7ème baromètre d'Empreinte humaine, réalisé entre le 30 avril et le 19 mai 2021)
- ✓ L'Anact publie un [guide](#) pour aider les managers à lutter contre le mal-être au travail des salariés
 - Permet d'identifier le rôle et les leviers à disposition du manager



! Vaccination

Le vaccin a 2 objectifs

- diminuer le nombre des formes graves de la maladie
- ET casser les chaînes de la transmission

Chiffres (8 juillet 2021)



1 dose

>34,7 M (51,8%)



2 doses

>24,8 M (37%)

% par rapport à la population totale

Participation des services de santé au travail à la stratégie vaccinale

- ✓ Modalités définies par le [Protocole pour la vaccination](#)
- ✓ Vaccins AstraZeneca, Moderna et Janssen
- ✓ Respect de la confidentialité des vaccinations vis-à-vis des employeurs. (C. santé publ., L. 1110-4, R. 4127-4 et R. 4127-95)
- ✓ Les employeurs sont **encouragés à diffuser l'information à leurs salariés** de la possibilité d'être vaccinés
- ✓ **Principe du volontariat** (le salarié peut toujours refuser et ce refus ne doit emporter aucune conséquence)
- ✓ Rdv sur les heures de travail (à favoriser **quel que soit le lieu de vaccination**)
- ✓ Un infirmier des services de santé au travail peut vacciner

ⓘ Vaccination

Vaccins	AstraZeneca	Janssen	Pfizer	Moderna
Type	Vecteur viral Pour les personnes de plus de 55 ans	Vecteur viral	ARN messenger	ARN messenger
Injections	2 injections à 12 semaines d'intervalle	1 seule dose	2 injections à 28 jours d'intervalle	2 injections à 28 jours d'intervalle
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Sur le variant anglais : efficace Sur le variant sud-africain et brésilien : plutôt limitée sur les formes légères à modérées... mais meilleure sur les formes sévères 	<ul style="list-style-type: none"> Sur le variant anglais : pas de données disponibles Sur le variant sud-africain et brésilien : efficace 	<ul style="list-style-type: none"> Efficace sur le variant anglais A priori efficace sur Delta (variant indien) Vaccin facilement adaptable aux variants 	<ul style="list-style-type: none"> Sur le variant anglais : efficace Vaccin facilement adaptable aux variants
Effets indésirables (à fin mars 2021)	<ul style="list-style-type: none"> Le plus souvent syndrome pseudo-grippal dans les 24 à 36h Des cas de troubles du rythme cardiaque ou poussées hypertensives Craintes de formation de caillots sanguins (thromboses). En Europe, 25 cas d'évènements thromboemboliques pour 8 millions de vaccinations Enquête EMA : le bénéfice l'emporte sur le risque 	Syndromes pseudo-grippaux (maux de tête, courbatures, fièvre)	<ul style="list-style-type: none"> Etat pseudo-grippal après la seconde dose Quelques cas de Zona, hypertension artérielle, troubles du rythme cardiaque, complications diabétiques Plusieurs cas de thrombopénie ont été signalés Des cas de hypersensibilité/anaphylaxie 	<ul style="list-style-type: none"> Le plus souvent : réactions retardées locales non graves (289 sur les 377) Quelques cas d'hypertension artérielle, d'arythmie et de zona



Les actualités réglementaires et jurisprudentielles

: Campagnes TMS et bruit

- ✓ "Allégez la charge" : la campagne de l'UE-Osha pour agir contre les TMS chroniques liés au travail
 - Agir contre les TMS chroniques sur le lieu de travail est essentiel (vieillesse de la population active et augmentation de l'âge de la retraite)
 - Campagne « Pour un travail sain : allégez la charge » (études de cas, conseils pratiques, etc.)
- ✓ Éviter le bruit dans le BTP : l'OPPBTP relance sa campagne de sensibilisation
 - Les nuisances sonores concernent plus de 64 % des salariés (risques liés à une exposition prolongée : perte auditive irréversible, fatigue, stress, troubles de l'équilibre ou cardio-vasculaires mais aussi altération de la vigilance)
 - Campagne « Contre le bruit, j'agis »
- ✓ Nuisances sonores : près d'un tiers des salariés présenterait une audition qualifiée de "moyenne" ou de "mauvaise"
 - 21 % des salariés présenteraient ainsi une audition qualifiée de "moyenne" et 10 % de "mauvaise" (test réalisé en entreprise)
 - Campagne de sensibilisation de la Fondation pour l'audition sous forme de vidéo adaptée au milieu professionnel



! Machines et équipements

✓ Installations électriques en basse tension : un arrêté précise les modalités de réalisation des travaux et interventions

- Seuils pour les travaux sous tension, habilitation et mesures de prévention

[\(Arr. 11 avr. 2021, NOR : MTRT2109976A\)](#)

✓ Machines : évaluation des risques professionnels lors de la conception de nouvelle machine

- [Brochure INRS relative aux machines](#)

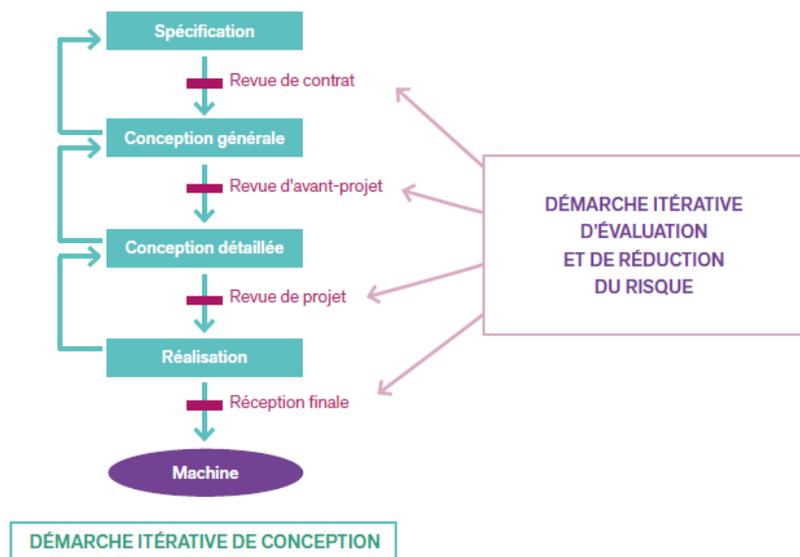


Figure 4. Articulation entre démarche de conception et démarche d'évaluation et de réduction des risques

Tableau 7 : Évaluation des risques à l'étape de conception détaillée du lave-vaisselle

Identification des phénomènes dangereux			Estimation du risque			Réduction du risque	Estimation du risque Après réduction			Complément d'information		
Phase de vie	Situation de travail / événement dangereux	Phénomène dangereux / dommage	Gravité du dommage	Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque	Mesures de prévention	Gravité du dommage	Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque			
											Voir annexe pour le détail	
Exploitation	Chargement/déchargement	P10	TMS du fait de la posture et des efforts pour la manipulation des paniers de vaisselle plein (10 kg)			Application NF EN 1005-2 Méthode 2 Mréf = 15 kg / Rml2 = 5 kg	1,9 NOK	Convoyeur à rouleaux libres amont et aval à hauteur de la zone de lavage			Plus de déplacement vertical	
	Chargement/déchargement Démarrage intempestif du lave-vaisselle	P20	Brûlure par contact avec des matériaux à température élevée : 65 °C			B	2	B2	Mise en place d'un protecteur interverrouillé			FS1 – Interverrouillage
	Chargement/déchargement	P30	Chocs avec différentes parties mécaniques (angles vifs par exemple)			C	4	C4	Suppression des angles vifs			

Conditions de travail

- ✓ L'employeur peut dans certaines conditions recourir à un test urinaire de dépistage de stupéfiants ([CA Amiens, 27 janv. 2021, n° 19/04143](#))

- Exemple d'outil de prévention : <https://prevention.elican.fr/laboulette>

- ✓ Le référent handicap, cet inconnu...

- Seulement 27 % des salariés interrogés connaissent et comprennent précisément le rôle des référents handicap (étude de mars 2021 par l'Agefiph et l'Ifop)
- Fonction obligatoire dans les entreprises ≥ 250 salariés depuis 2018 (pour les difficultés dans la vie professionnelle : problème d'accessibilité, moquerie ou discrimination par exemple) ([C. trav., art. L. 5213-6-1](#))



- ✓ Congé de paternité : les changements au 1^{er} juillet 2021

- Un décret du 10 mai 2021 fixe les délais de prévenance ainsi que les modalités de prise et de fractionnement du congé de paternité « allongé »
- 4 jours calendaires consécutifs suite au congé de naissance de 3 jours + une période facultative de 21 jours
- Il peut notamment être pris dans les 6 mois (et non plus 4) après la naissance ([D. n°2021-574, 10 mai 2021 : JO, 12 mai](#))



**28 jours
de congé
paternité**
à partir du 1^{er} juillet 2021
Faites votre demande
service-public.fr

REACH

- ✓ REACH : point sur les obligations d'information incombant aux fournisseurs et producteurs d'articles contenant des SVHC ([Avis 5 févr. 2021, NOR : TREP2102823V : JO, 5 févr.](#))
 - Liste des substances candidates à l'autorisation (janvier 2021) = 211 substances
 - Pas d'interdiction ni de restriction mais obligation de communication > 0,1% dans les articles (distributeurs et clients) + ECHA si substance > 1 tonne
 - Vers une substitution?
- ✓ [Economie circulaire](#) et simplification des demandes d'autorisation au titre de REACH
 - Un règlement clarifie le contenu des demandes d'autorisation d'utilisation de substances pour la production de pièces de rechange destinées à la réparation ou pour la réparation d'articles et de produits complexes qui ne sont plus produits
 - [Règl. d'exécution \(UE\) 2021/876 de la Commission, 31 mai 2021 : JOUE n° L 192, 1er juin](#)
- ✓ Trioxyde de chrome : [procédure en cours](#)
 - Cancérogène de catégorie 1A et mutagène de catégorie 1B, le trioxyde de chrome est une substance soumise à autorisation. Autorisations accordées par la Commission pour 5 utilisations (chromage fonctionnel et traitement de surface)
 - Le Parlement européen a engagé une action en justice contre la Commission en mars 2021 (Affaire C-144/21) pour annuler la décision, affirmant qu'elle enfreignait le règlement REACH. La procédure judiciaire est en cours.

⋮ AT/MP

- ✓ Accidents du travail bénins : le registre peut être tenu sans autorisation depuis le 1er mai
 - Un décret du 29 avril 2021 entérine au niveau réglementaire la suppression de l'autorisation de la Carsat pour tenir le registre des accidents bénins ([D. n° 2021-526, 29 avr. 2021: JO, 30 avr.](#))

- ✓ Dématérialisation du taux AT/MP à compter de janvier 2022 : les modalités d'inscription
 - La notification dématérialisée du taux de cotisation AT/MP devient obligatoire dès janvier 2022 pour toutes les entreprises qui relèvent du régime général, quel que soit leur effectif, sous peine de pénalités.
 - Obligation d'ouvrir un compte AT/MP avant le 1er décembre 2021
 - Webinaires organisés par l'assurance maladie

- ✓ Des futurs retraités sensibilisés aux gestes qui sauvent
 - Les salariés bénéficient d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement à leur départ à la retraite (C. trav., art. L. 1237-9-1) ([D. n° 2021-469, 19 avr. 2021 : JO, 20 avr.](#))



⋮ AT/MP

- ✓ Cancer du rein chez les travailleurs exposés au trichloréthylène : le tableau de maladie professionnelle est publié
 - Parution du décret établissant un nouveau tableau (101) pour la reconnaissance du cancer du rein chez des travailleurs exposés au trichloréthylène ([D. n° 2021-636, 20 mai 2021, JO : 22 mai](#))

- ✓ Le juge peut prendre en compte un changement de norme comme un revirement de jurisprudence
 - La prise en considération d'un changement de norme, tel un revirement de jurisprudence, tant qu'une décision irrévocable n'y a pas mis un terme, relève de l'office du juge auquel il incombe alors de réexaminer la situation à l'occasion de l'exercice d'une voie de recours ([Cass. ass. plén., 2 avr. 2021, n° 19-18.814](#))

⋮ AT/MP (jurisprudence)



Accident du travail : conscience du danger + absence de mesures de prévention = faute inexcusable de l'employeur

- L'employeur qui a conscience du danger auquel est exposé un chauffeur-livreur, percuté par un chariot-élévateur chez un client, et qui ne porte pas à sa connaissance les consignes de sécurité commet une faute inexcusable ([Cass. 2e civ., 18 févr. 2021, n° 19-23.871](#))



La faute inexcusable concerne aussi le particulier employeur

- Le particulier employeur est, comme un employeur « professionnel » soumis à une obligation légale de sécurité et de protection de la santé ([Cass. 2e civ., 8 avr. 2021, n° 20-11.935](#))

: Inspection du travail



Remplacement des Direcctes par les Dreetes : l'inspection du travail conserve ses spécificités

- Depuis le 1er avril 2021, les [Dreetes](#) (Driets en Île-de-France et Deets en outre-mer) remplacent les Direcctes. C'est à elles que reviennent les actions d'inspection de la législation du travail, via le pôle "politique du travail".
- La nouvelle organisation conserve les spécificités propres à l'inspection du travail ([D. n° 2020-1545, 9 déc. 2020 : JO, 10 déc.](#))



Inspection du travail



L'action de l'inspection du travail en 2020

- 240 000 interventions dont 39 080 consacrées à la mise en œuvre des mesures de protection contre la Covid-19 dans les lieux de travail

NOMBRE D'INTERVENTIONS

Interventions	2018	2019	2020
Travail illégal	34 529	49 522	31 390
Détachement de travailleurs	20 956	24 623	12 687
Chutes de hauteur	27 261	38 839	25 789
Amiante	11 762	15 639	9 736
Egalité professionnelle	4 609	9 553	8 205
ICPE/SEVESO	-	1 450	1 580
Covid-19	-	-	39 080
Lutte contre la fraude à l'activité partielle			8 934
Total des interventions liées à une priorité	113 158	169 219	137 401
% des interventions dans les domaines prioritaires	40%	56%	57%
Total des interventions		299 996	240 367



Les priorités pour 2021

- Pour 2021, un objectif de 300 000 interventions aux services de l'inspection est fixé, dont 90 000 interventions consacrées à la santé et à la sécurité au travail, 25 000 au contrôle du détachement de salariés, et 15 000 à l'égalité professionnelle.

⋮ Coordonnateur SPS



Compétences requises pour être coordonnateur SPS

- Le décret n° 2021-652 du 25 mai 2021 modifie les règles relatives aux compétences et à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé en élargissant la fonction de coordonnateur de niveau 2 ([D. n° 2021-652, 25 mai 2021 : JO, 27 mai](#))



Formation aménagée des coordonnateur SPS

- L'arrêté permet l'accès à la formation des étudiants suivant un cursus universitaire ([Arr. 8 juin 2021, NOR: MTRT2113376A : JO, 18 juin](#))



Partage de responsabilité entre le maître d'ouvrage et le coordonnateur SPS

- La responsabilité du maître d'ouvrage ne peut pas être recherchée en cas de mauvaise communication des documents relatifs à la mission ([Cass. crim., 16 mars 2021, n° 20-81.316](#))

: RPS et harcèlement

- ✓ L'Anact publie un kit pour agir sur la charge de travail
- Les managers expriment souvent un sentiment d'impuissance : comment s'y prendre ?
 - Attention aux idées reçues : l'idée qu'il suffirait d'utiliser des outils de mesure de la charge de travail ou encore qu'il y aura toujours des salariés débordés.
 - Pour être efficace, la régulation s'organise entre le manager et son collaborateur, mais aussi avec les autres parties prenantes : direction, IRP, management, salariés



: RPS et harcèlement

- ✓ Un simple avertissement pour sanctionner l'auteur d'un harcèlement sexuel n'est pas suffisant
 - L'employeur qui se contente d'un avertissement pour sanctionner un salarié coupable de harcèlement sexuel manque à son obligation de sécurité (résiliation judiciaire du contrat de travail de la victime aux torts de l'employeur) ([Cass. soc., 17 févr. 2021, n°19-18.149](#))

- ✓ Harcèlement moral : le juge doit examiner l'ensemble des éléments de fait invoqués par le salarié
 - 13 convocations à un entretien préalable de licenciement pendant un arrêt maladie, 9 convocations devant le médecin du travail pour une visite de reprise, demande de fourniture d'un certificat médical
 - Les faits ne doivent pas être examinés séparément, il s'agit de "rechercher si, pris dans leur ensemble, ces éléments permettaient de présumer l'existence d'un harcèlement moral" ([Cass. soc., 10 mars 2021, n° 19-24.487](#))

- ✓ Violence et harcèlement au travail : vers la ratification de la convention de l'OIT
 - Un projet de loi autorisant la ratification de la Convention n° 190 de l'OIT relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail a été adopté en Conseil des ministres le 2 juin 2021

: RPS et harcèlement



FONCTION PUBLIQUE : Recueil et orientation des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

- L'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de leur recueil est né de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ([L. n° 2019-828, 6 août 2019 : JO, 7 août](#))
- Les modalités du dispositif ont été fixées par un décret du 13 mars 2020 ([D. n° 2020-256, 13 mars 2020 : JO 15 mars](#))
- Dispositif précisé par l'arrêté du 26 mai 2021 ([Arr. 26 mai 2021, NOR : MTRR2116148A : JO, 4 juin](#))
 - Procédure interne : liste de personnes compétentes pour réceptionner les signalements
 - Procédure externe : ligne d'écoute et d'alerte

Amiante



Publication des règles de l'art amiante en sous-section 4

- Retours d'expérience et solutions opérationnelles rassemblés sur le site internet : www.reglesdelartamiante.fr, sous forme de fiches pratiques. www.reglesdelartamiante.fr/

Qui est concerné ?

- Chef d'entreprise /Salariés : encadrants techniques, encadrants de chantier, opérateurs ;
- Stagiaires des formations SS4,
- MOA, MOE et CSPS

Les fiches : ce qu'elles permettent

- Décrire les gestes métiers appropriés
- Décrire les moyens de protection collective (MPC)
- Décrire les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés

Les fiches : ce qu'elles ne sont pas

Un mode opératoire au sens du code du travail

Elles ne pourront que participer à l'élaboration du mode opératoire

: Amiante



Publication de l'arrêté sur le repérage amiante avant travaux dans les aéronefs

(Arr. 24 déc. 2020, NOR : MTRT2036258A : JO, 22 janv. 2021)

Arrêtés publiés

Navires, bateaux et autres engins flottants

Arr. 19 juin 2019, NOR : MTRT1904438A : JO, 27 juin

Juin 2019

Immeubles bâtis

Arr. 16 juill. 2019, NOR : MTRT1913853A : JO, 18 juill.

Juillet 2019

Matériels roulants ferroviaires et autres matériels de transport

Arr. 13 nov. 2019, NOR : MTRT1921900A : JO, 21 nov.

Novembre 2019

Juillet 2020

Installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une activité

Publication prévue au plus tard pour le 01/07/2020

Octobre 2020

Autres immeubles tels que terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport

Publication prévue au plus tard pour le 01/10/2020

Aéronefs

Arr. 24 déc. 2020, NOR : MTRT2036258A : JO, 22 janv.

Janvier 2021

Arrêtés en attente de publication

Amiante

- ✓ Dématérialisation des plans de démolition, de retrait ou d'encapsulage d'amiante (PDRE)
 - Ouverture du projet pilote ([Arr. 17 mai 2021, NOR : MTRT2112712A : JO, 23 mai](#))



Dématérialisation obligatoire pour les entreprises réalisant des travaux de désamiantage



: CSE/CSSCT

- ✓ Quand l'amélioration des outils de communication ne constitue pas un projet d'aménagement important
 - La fourniture aux salariés de "talkie-walkie" ne constitue pas un projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail justifiant une expertise ([Cass. soc., 10 févr. 2021, n° 19-21.094](#))

- ✓ Ce qui fait l'importance d'un projet, ce sont ses répercussions sur les conditions de travail
 - L'appréciation de l'importance d'un projet de déménagement et de regroupement des salariés ne dépend pas de l'état d'avancement du projet immobilier et de la procédure de consultation du CSE sur le détail des aménagements ([Cass. soc., 12 mai 2021, n° 19-24-692](#))

- ✓ Incendie de l'usine Lubrizol : un risque grave justifiant une expertise du CHSCT du Centre hospitalier de Rouen
 - L'existence du risque grave justifiant le recours à une expertise doit être appréciée au moment où la décision de nommer un expert est prise. Des études postérieures n'ont pas à être prises en compte ([Cass. soc., 12 mai 2021, n° 20-12.072](#))

- ✓ Les travailleurs des plateformes auront leurs représentants
 - Face à l'insécurité économique de ces professions, une ordonnance fixe les règles de la représentation des travailleurs indépendants des plateformes de mobilités (chauffeurs VTC, et livreurs à deux roues ([Ord. n°2021-484, 21 avr. 2021: JO, 22 avr.](#)))

: IRP dans la Fonction publique

AUJOURD'HUI

Comité technique

CHSCT

A VENIR

LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

A compter du 01/01/2023

D. n° 2020-1427, 20 nov. 2020

Comité social d'administration (CSA)

Durée du mandat des RP : 4ans

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail

Obligatoire à partir de 200 agents ou
en deçà si existence de risques
professionnels particuliers

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

A compter du 01/01/2023

D. n° 2021-571, 10 mai 2021

Comité social territorial (CST)

Durée du mandat des RP : 4ans

Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail

Obligatoire à partir de 200 agents ou en
deçà si existence de risques
professionnels particuliers et dans les
services départementaux d'incendie et
de secours, sans conditions d'effectifs

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

A paraître

Comité social d'établissement (CSE)

dans chaque groupement de
coopération sanitaire de
moyens de droit public



Les textes à venir

: Règlement machines

Directive « machines »

Directive 2006/42/CE
Entrée en vigueur en 2009
Évaluée en 2015 –
publication de cette
évaluation en 2018 =>
doutes quant à la pertinence de la directive par rapport aux innovations numériques et au développement de l'IA

Pourquoi réviser la directive « machines »

Ne couvre pas suffisamment les nouveaux risques (techno émergentes)
Incertitude juridique due à un manque de clarté sur le champ d'application et les définitions ;
Eventuelles lacunes en matière de sécurité dans les technologies traditionnelles ;
Dispositions insuffisantes pour les machines à haut risque ;
Coûts monétaires et environnementaux dus à une importante documentation papier ;
Incohérences avec d'autres textes législatifs de l'Union en matière de sécurité des produits ;
Divergences d'interprétation dues à la transposition.

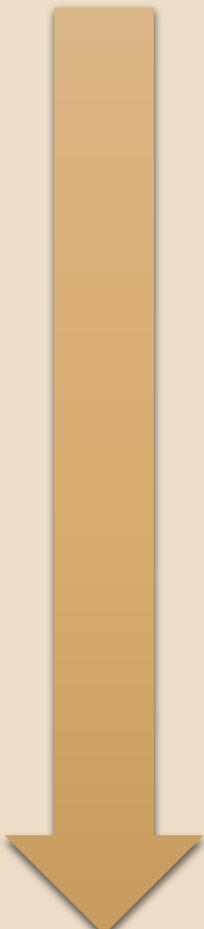
Un projet de règlement

Rendu public le 21/04/2021
Consultable sur
<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/45508>

: PPL en santé au travail : contexte

- ✓ Des réformes partielles de la santé au travail
- ✓ Rapport Lecocq : septembre 2018
 - Un mille-feuille d'acteurs et d'institutions avec trop de doublons : les SSI, l'Anact, l'INRS, l'OPPBTP...
 - Les SSI n'aident pas assez les employeurs à faire de la prévention.
 - Volonté de simplifier les obligations qui pèsent sur les employeurs avec notamment la suppression du DUERP
- ✓ Une négociation nationale paritaire interprofessionnelle ouverte en juin 2020
- ✓ Signature le 9 décembre 2020 d'un ANI (accord national interprofessionnel) [Accord national interprofessionnel pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail](#)

: PPL en santé au travail : les nouveautés



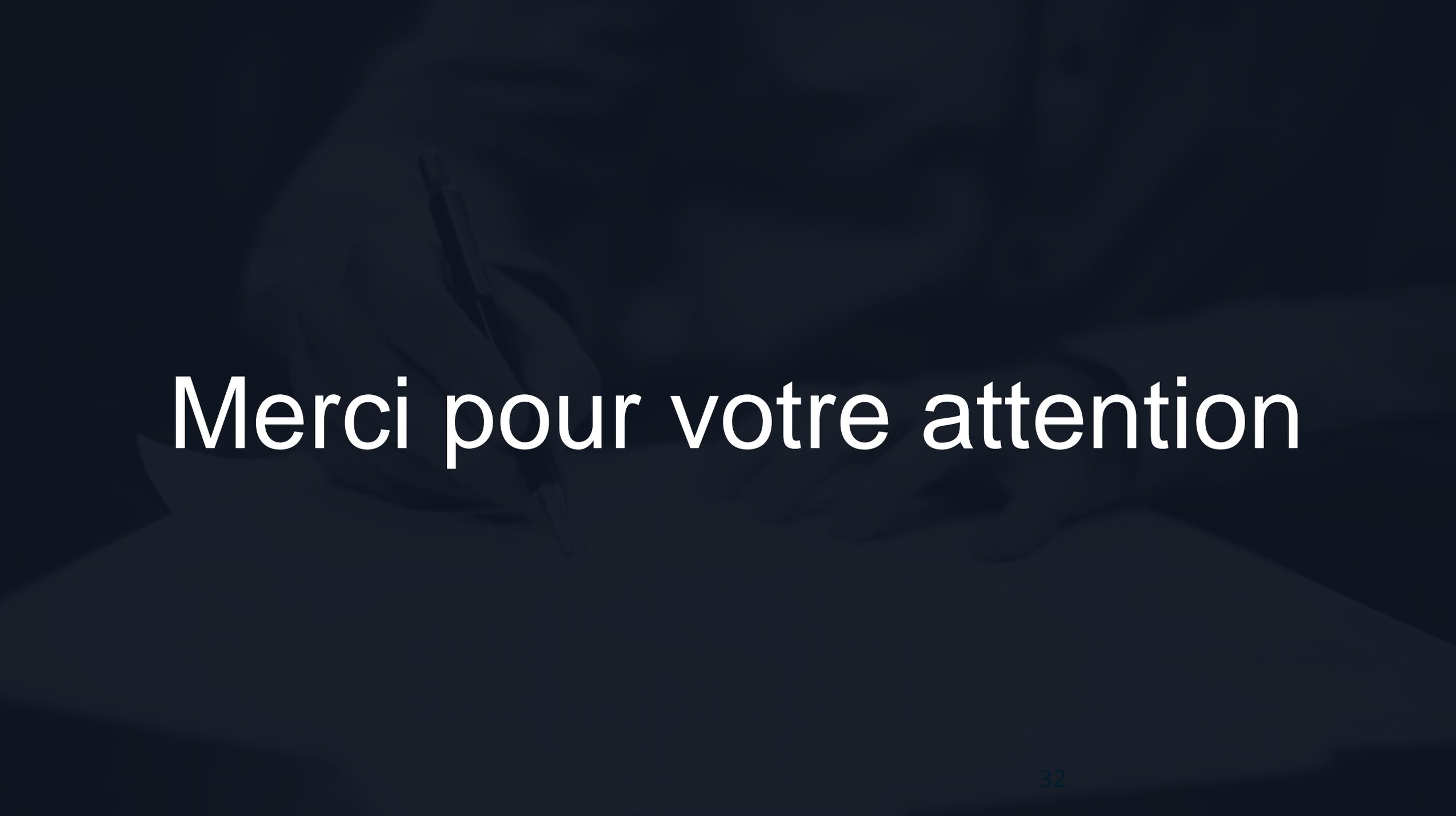
Adoptée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale le 17 février

Auditions de la commission des Affaires Sociales du Sénat (avril-juin 2021)

Le 6 juillet 2021, adoption de la loi au Sénat (avec modifications)

Fin juillet, commission mixte paritaire

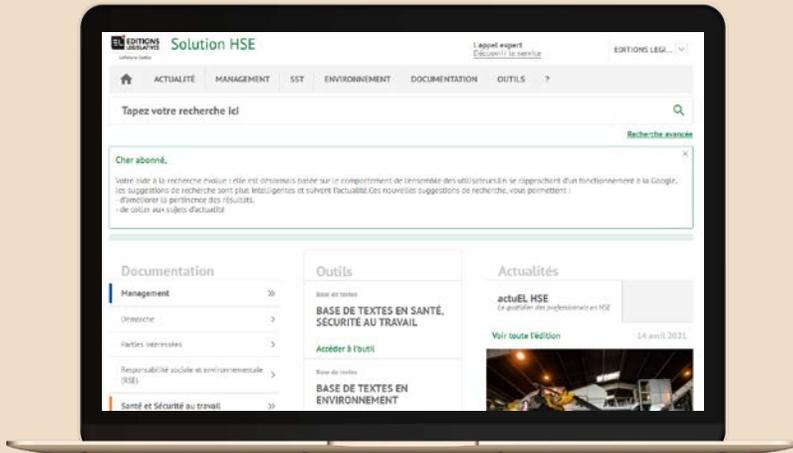
- ✓ **Services de prévention et de santé au travail (SPST) :**
 - Rôle précisé (soutien pour la prévention en entreprise)
 - De nouvelles modalités
- ✓ De nouvelles règles pour le suivi de la santé des salariés
- ✓ Un renforcement de la prévention en entreprise
- ✓ Passeport formation
- ✓ CSE : acteur de la santé sécurité au travail
- ✓ Lutte contre la désinsertion professionnelle
- ✓ Précisions sur le harcèlement sexuel



Merci pour votre attention

⋮ Solution HSE

La solution documentaire qui vous apporte **toutes les réponses aux problématiques HSE**



Assurer une veille réglementaire approfondie, la prévention, la gestion des risques, sécuriser vos décisions et sensibiliser les équipes.

La solution concentre au sein d'une seule interface tout ce dont vous avez besoin pour mener à bien vos missions...

- ✓ **J'assure la veille réglementaire** avec actuEL HSE enrichi de la veille permanente
 - Une newsletter quotidienne qui analyse et commente l'actualité juridique et technique
 - Un récapitulatif hebdomadaire des textes législatifs et réglementaires en droit français et européen
 - Plus de 100 fiches réglementaires
 - Les outils bases de textes en SST et environnement
- ✓ **J'applique et mets en œuvre la réglementation**
 - Plus de 260 études thématiques
 - Plus de 360 fiches conseil
 - De nombreux outils (nomenclature ICPE, modèles personnalisables, tableaux récapitulatifs, checklists...)
- ✓ **Je sensibilise en interne et je gère la démarche HSE**
 - Plus de 130 supports de communication (infographies, présentations...)
 - Toute la méthodologie pour mettre en place la démarche HSE

Pendant 15 jours | Sans engagement | 100% accessible en numérique

Pour obtenir vos codes d'accès, gratuits et sans engagement :
[remplissez le formulaire en ligne.](#)

Je teste gratuitement

: Prévisoft

Pour la prévention des risques professionnels et environnementaux



Un outil conçu par et pour des préventeurs !

Prévisoft est un outil adapté à la réalité quotidienne du terrain.

[Je demande une démo gratuite](#)

Une solution modulaire



Document unique

Évaluation, prévention et gestion des risques professionnels, plans d'actions ...



Gestion des AT/MP

Rédaction des DAT, Gestion et analyse des presqu'accidents, AT/MP, visites médicales, ...



Risque chimique

FDS, VLEP, base de données produits chimiques



Coactivité

Plan de prévention, permis de feu, protocole de sécurité, ...



Gestion des formations

SST, CACES, autorisation de conduite, habilitations, ...



Gestion des équipements

Suivi des EPI et des équipements, visites périodiques, renouvellements, ...



Gestion des déchets

Gestion saine : BSD, bon d'enlèvement, registre des déchets, ...



Analyse environnementale

Analyse de l'impact de votre activité sur l'environnement, ...

- ✓ **Sécurisation** : un hébergement hautement sécurisé, Mode SAAS et gestion des droits utilisateurs
- ✓ **Simplicité d'utilisation** : une navigation facilitée grâce un arbre des entités
- ✓ **Gain de temps** : des statistiques consolidées et un reporting en quelques clics
- ✓ **Fiabilité** : un logiciel conforme, évolutif qui intègre les normes et réglementations en vigueur
- ✓ **Réponse adaptée à votre structure** : multi-établissements, multi-utilisateurs... Et une aide aux utilisateurs (hotline dédiée, tutos, guide) pour vous accompagner !

Lefebvre Dalloz

votre partenaire métier au service de votre performance au quotidien



Les marques du groupe Lefebvre Sarrut en France, leader de la connaissance juridique et de l'actualité réglementaire, unissent leurs expertises en matière d'édition, de formation et de solutions logicielles pour apporter une réponse globale à vos besoins en créant une nouvelle marque : « *Lefebvre Dalloz* ».

Désormais, **Editions Législatives**, *Editions Francis Lefebvre*, *Dalloz*, *Elegia Formation*, *Francis Lefebvre Formation*, *Dalloz Formation*, *CSP Docendi* et *Bärchen* revendiquent sous une seule et même voix les valeurs communes d'engagement, de proximité et d'excellence, ainsi que la promesse d'un partenariat étroit et durable avec vous, au service de votre performance.

Lefebvre Dalloz

